



Bilan annuel de la qualité de l'air sur la station « La Rochelle – Pallice »

LES RÉSULTATS

Les particules en suspension PM10

En 2022, les seuils réglementaires sont respectés. Avec les nouveaux seuils de 2021, les recommandations de l'OMS* ne sont pas respectées pour les deux stations, tant à La Pallice qu'en centre-ville. L'écart moyen avec la station de référence « La Rochelle – Centre » est de 2 µg/m³.

Critère PM10		Seuil	Valeurs relevées	
			La Pallice	Centre-ville
Protection santé humaine	Valeur limite annuelle	40 µg/m ³	20 µg/m ³	18 µg/m ³
	Valeur limite journalière	50 µg/m ³ et max. 35 jours par an	4 jours de dépassement	1 dépassement
	Objectif qualité annuel	30 µg/m ³	20 µg/m ³	18 µg/m ³

Les particules en suspension PM2,5

En 2022, les seuils réglementaires sont respectés. Avec les nouveaux seuils établis en 2021, les recommandations de l'OMS ne sont pas respectées pour la station La Rochelle- Pallice et La Rochelle - centre.

il n'y a pas de sur-impact mesurables de l'activité portuaire sur ce polluant par rapport au centre-ville de La Rochelle.

Critère PM2,5		Seuil	Valeurs relevées	
			La Pallice	Centre-ville
Protection santé humaine	Valeur limite annuelle	25 µg/m ³	9 µg/m ³	9 µg/m ³
	Valeur cible annuelle	20 µg/m ³		
	Objectif qualité annuel	10 µg/m ³	9 µg/m ³	9 µg/m ³

Les hydrocarbures non méthaniques (HCNM)

Il est constaté une diminution de l'impact des dépôts pétroliers sur les concentrations en hydrocarbures non méthaniques sur la station « La Rochelle – Pallice ». Au contraire, l'influence hors dépôts est plus importante en 2022 par rapport aux deux dernières années.

DESCRIPTION & OBJECTIF

L'activité portuaire peut engendrer des impacts sur la qualité de l'air avec notamment la manutention de céréales ou de vracs solides qui émettent des particules. Ces impacts viennent s'ajouter aux autres sources urbaines et industrielles. Le Port met donc en œuvre plusieurs suivis et actions afin de préserver la qualité de l'air.

LE SUIVI



Atmo Nouvelle-Aquitaine réalise depuis 2009 des suivis de la qualité de l'air sur le Port. La station permanente « La Rochelle – Pallice » a été implantée sur le quartier de La Pallice en 2012.

Ce site apporte un suivi en temps réel, 7 jours/7 et 24 heures/24 avec des comptes-rendus quotidiens et hebdomadaires. Le suivi permet de caractériser la qualité moyenne de l'air et d'identifier des fluctuations de 3 polluants (PM10**, PM2,5*** et HCNM****).

*OMS : Organisation Mondiale de la Santé

**PM10: particules en suspension (diamètre inférieur à 10 µm)

***PM2,5: particules fines (diamètre inférieur à 2,5 µm)

****HCNM: hydrocarbures non méthaniques



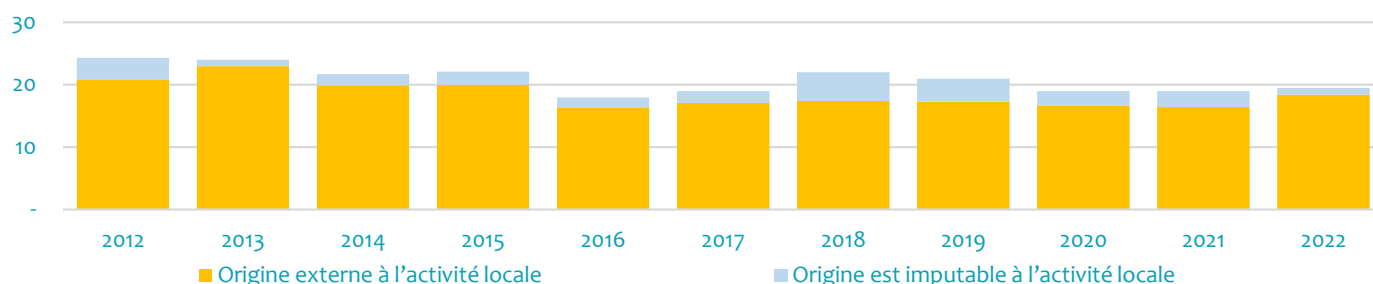
POUR EN SAVOIR PLUS

Polluants mesurés par la station permanente « La Rochelle - Pallice »

PM10	PM2,5	HCNM
<ul style="list-style-type: none"> Combustion (trafic routier, chauffage) Phénomènes d'usure et remise en suspension des sols ... 	<ul style="list-style-type: none"> Essentiellement la combustion de véhicules diesel 	<ul style="list-style-type: none"> Hydrocarbures Évaporation des bacs de stockage pétroliers, remplissage des réservoirs automobiles Composés organiques procédés industriels, combustion incomplète des combustibles et carburants, des aires cultivées ou du milieu naturel Solvants application de peintures et d'encre, nettoyage des surfaces métalliques et des vêtements

Les particules en suspension PM10

Évolution des concentrations moyennes annuelles en PM10 sur la station de « La Rochelle – Pallice »



Évolution du nombre de dépassements du seuil de vigilance de 2012 à 2022 (100 µg/m³)

Dépassements de 100 µg/m³	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'heures total	58	28	33	45	4	10	47	11	24	15	15
Nombre d'heures attribuées à l'activité locale	51	27	28	36	4	7	44	7	17	10	10
Nombre jours total	26	22	23	24	4	8	27	9	12	12	10
Nombre de jours attribuées à l'activité locale	24	21	21	22	4	5	26	5	8	7	6

En moyenne sur l'année 2022, l'activité locale a exercé une influence observable mais limitée sur la concentration (+1,1 µg/m³). En plus de cette influence chronique, l'activité locale peut ponctuellement générer des émissions de particules qui dégradent significativement la qualité de l'air.

Afin de suivre ces événements, un seuil de vigilance a été fixé à 100 µg/m³ en moyenne horaire. Ce seuil, qui ne correspond pas à un seuil réglementaire, signale la présence anormale de concentrations en PM10. Il ne traduit pas de notion de risque pour les populations

Recommandations de l'OMS en PM10

Recommandation	Valeurs relevées	
	La Pallice	Centre-ville
45 µg/m³ en moyenne journalière et max 3 jours par an	7 dépassements	1 dépassement
15 µg/m³ en moyenne annuelle	20 µg/m³	18 µg/m³



POUR EN SAVOIR PLUS

Les particules en suspension PM2,5

Recommandations de l'OMS en PM2,5

Recommandation	Valeurs relevées	
	La Pallice	Centre-ville
15 µg/m ³ en moyenne journalière et max 3 jours par an	38 jours de dépassement	44 jours de dépassement
5 µg/m ³ en moyenne annuelle	9 µg/m ³	9 µg/m ³

Les hydrocarbures non méthaniques (HCNM)

En 2010, des mesures de benzène – seul composé réglementé par le décret 2010-1250 du 21 octobre 2010 – n'avaient pas montré de risque pour la santé des habitants. Cependant, les odeurs d'hydrocarbures sur le quartier continuent de générer des craintes évidentes parmi les habitants. La station de mesures « La Rochelle – Pallice » a donc été équipée d'un appareil de mesures d'hydrocarbures non méthaniques.

En moyenne les concentrations en hydrocarbures non méthaniques sont similaires en 2022 aux concentrations mesurées en 2019 et 2020.

Évolution de la concentration moyenne en HCNM entre 2012 et 2022 (µg/m³) :

2012	2013	2015	2016	2019	2020	2021	2022
73	36	29	24	9	9	12	9